

Diffusion :

Maire / Adjoints / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M (par mail après le CM)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018 à 18 H 00**

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Fabre, Faisse, Galamien, Griffe, Guillot, Mazellier, Michel, Peverelli, Saez, Tolfo.

Excusé(s) : MM Butot, Cotta (pouvoir à Chambert), Dolard, Garraud (pouvoir à Faisse), Jouve (pouvoir à Tolfo), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Noël (pouvoir à Peverelli), Roche, Ségueni (pouvoir à Diatta), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon.

Secrétaire : Mr Saez.

Préambule :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 15 novembre 2018.
 - Désignation du secrétaire de séance : Joseph SAEZ.
 - Présentation des rapports annuels 2017 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron : activités principales, ordures ménagères, et SPANC.
-

B. NOËL

Vous avez devant vous le bilan de l'action qui a été organisée au quartier de La Violette en juin dernier dans le cadre de l'EAC, des préalables du Festival d'Alba. Une semaine très intense.

P. TOLFO

C'est important de le lire car ça met en avant tout le travail fait avec les enfants.

B. NOËL

Il s'agit d'un rapport d'activités de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour l'année 2017.

Economie : l'économie c'est aussi la commune car cela se passe beaucoup à l'échelle communale. C'est une affaire de contact avec les porteurs de projets. Et nous travaillons ensemble sur ces questions.

- Pépinière : l'an prochain elle sera gérée uniquement par la CCARC ;
- Zone Rhône Helvie : j'ai rencontré une personne hier intéressée pour acheter le dernier terrain ;
- Le Dray : en construction avec l'accueil d'entreprises importantes ;
- Au Teil : nous n'avons plus de place mais nous y travaillons, dans le cadre de la révision du PLU ;
- Maison de santé : un médecin en plus ces derniers mois. C'est formidable pour notre territoire.
- Fibre : pour Le Teil nous n'avons pas d'information pour l'instant.

Urbanisme : dossiers instruits à l'échelle intercommunale.

OPAH-RU : arrive en dernière année. Il va y avoir un temps de vacance et nous souhaitons qu'une nouvelle opération se mette place.

Opération façades : par exemple de la rue de la République une grande façade est en train de se refaire grâce à 60 % de subvention.

Via Rhôna : elle se termine à Baix, il faut qu'on aborde la question de la via Rhôna bis au Teil.

Restauration collective : il va falloir qu'on arrive à une harmonisation pour tous les enfants du territoire. La question des compensations sur le prix des repas est en réflexion. Discussion importante à avoir pour une plus grande égalité.

Culture :

Bibliothèque et médiathèque : un exemple : 120 enfants à la médiathèque pour Halloween. Il y a quelque chose qui s'est passé avec la mise en place du réseau.

EAC : je ne vous parlerai pas de toutes les actions mais elles sont nombreuses dans les écoles, les maisons de retraite, au cinéma, à la médiathèque...

Cinéma : on va sûrement arriver à 35 000 entrées en fin d'année 2018. Donc le pari est en train d'être gagné grâce à l'équipe du cinéma. Nous sommes aussi aidés par Le Bistro et par les festivals : écrit/écran et italien.

Café littéraire : grosse réussite.

Présence photographie : déambulation ce samedi au Teil.

Festival du film historique sans doute en partenariat avec les peupliers.

En 2019 le cinéma de Cruas devient intercommunal. Sur le territoire nous aurons 3 salles de cinéma et donc les distributeurs nous verront d'un autre œil. Merci à tous les spectateurs qui nous font confiance.

Musée : plus de visiteurs encore. Déménagement en cours de réflexion mais le musée continue de fonctionner. En février première publication scientifique du musée avec : « l'art en résistance ». On le découvrira en février.

G. GRIFFE

La Communauté de Communes ARC est un EPCI né d'une fusion en 2017 et regroupe quinze communes ayant entre autre comme compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Cette compétence regroupe trois éléments principaux qui sont :

- la sensibilisation et la communication ;
- la collecte ;
- le traitement.

Il existe également au sein de la communauté une commission environnement regroupant des élus des quinze communes et ayant pour tâche le suivi de l'ensemble des pôles du service environnement ainsi que la réflexion et la proposition de projets d'amélioration du service.

La communauté fait appel pour la réalisation de l'ensemble des tâches afférentes au service à deux modes de prestation distincts à savoir :

- le service en régie ;
- la prestation de service.

Les partenaires du service sont :

- Eco emballages ;
- Eco folio (collecte de papier des administrations) ;
- Eco tlc (collecte de linge et de vêtements) ;
- l'Europe, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental et l'ADEME ;
- le SYPP ;
- le SYTRAD.

Les actions de prévention :

- la gestion des réclamations => environ 70 appels l'ensemble des foyers (stable depuis 5 ans) malgré la fusion ;
- la sensibilisation-communication :
 - gestion des déchets sur le marché ;
 - distribution de sacs de tri ;
 - déploiement du stand de tri sur les manifestations ;
 - accueil des nouveaux arrivants ;
 - mise en vente de kit compacteurs ;
 - pose de panneaux sur des points de collecte ;
 - distribution de composteurs individuels ;
 - réunion publique sur le terrain.

Dégâts et incivilités :

- le montant des dégâts s'élève à 1 437 € en 2017 ;
- les incivilités sont le souci quotidien du service déchets car encore trop de déchets non conformes sont retrouvés dans ou hors des bacs.

Ces déchets non conformes coûtent deux à trois fois plus cher à l'ensemble des contribuables que les déchets apportés par l'utilisateur en déchèterie.

La collecte des Ordures Ménagères :

La fréquence reste la même pour les communes de la communauté, c'est à dire une collecte par semaine et ce sont deux et trois et même quatre collectes pour le centre-ville du Teil.

La collecte des ordures ménagères représente 41 264 kms parcourus par les véhicules.

Le lavage des bacs :

Contrairement à ce que l'on peut entendre, les bacs à ordures ménagères sont lavés pour en diminuer l'impact odorant, il a même été fait un lavage supplémentaire cette année.

Pour rappel si les usagers respectaient la règle de mettre leurs ordures ménagères dans des sacs dédiés et fermés, non seulement il n'y aurait pas d'odeur mais il n'y aurait même pas besoin de les laver.

Chaque campagne représente 568 heures de travail à temps plein pour deux agents ainsi que les 443 bacs lavés.

Concernant les ordures ménagères, la collecte 2017 représente 5 836 tonnes, pour un peu plus de 22 000 habitants soit 265kgs/hab.

A titre de comparaison, il y a 10 ans la moyenne par habitant était de 322 kgs/hab soit une diminution de 17,5 %.

Cela peut paraître peu mais une caractérisation du SYPP a mis en évidence que 54 % de la collecte pouvaient être triés pour être amenés en déchèterie, triés pour recyclage ou bien compostés.

Certains déchets amenés directement en déchèterie coûtent deux fois moins cher à traiter que ceux trouvés dans les bacs.

Concernant la collecte du verre 539 t collectées soit une augmentation de 10 % par rapport à 2016 (mais même si nous notons une amélioration de la collecte nous ne sommes qu'à 70 % du taux de référence, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les journaux et magazines 159 t en 2017 pour 208 t en 2005 soit 23 % de moins ce qui est très bien et qui veut dire aussi que les stop pub sont efficaces.

2017 a été une année de transition ou nous sommes passés pour le tri sélectif de la collecte en bacs à une collecte en colonnes dans des points d'apports volontaires car la collecte ne se fait plus en prestation de service mais en régie.

Ce tri collectif a permis de collecter 141 t en 2017 pour 138 t en 2016 soit 2,2 % de plus ce qui veut dire contrairement à ce que l'on peut entendre que les gens continuent de trier.

Concernant les déchèteries n'ayant pas le recul suffisant suite à la fusion et aux nouveaux types de déchets que nous collectons les tonnages sont les suivants :

Encombrants 1 498 t - gravats 2 096 t - cartons 148 t - ferraille 243 t - bois 699 t - déchets dangereux spécifiques 20 t - d3e 127 t - déchets verts 2 402 t - piles 1 360 kgs - huile alimentaire 720 l - huile de vidange 13 790 l - pneus (Cruas) 4,7 t - meubles (nouveau) 34,5 t - polystyrène (nouveau) 260m3 - batteries 540 kg.

Malheureusement par le biais des badges destinés à la déchèterie nous savons que 30 % de la population n'est toujours pas équipé.

Il ne vous a pas échappé que les bornes de collecte des vêtements ont changé, ce qui a permis de collecter 46 t.

Concernant les déchets à risque infectieux ils ne sont plus collectés dans la borne DASRI car ce sont les pharmaciens qui ont pris le relais mais malheureusement ne communiquent pas là-dessus.

Les indicateurs financiers :

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 2 316 022 € ;

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 243 993 €.

L'année 2017 a vu le début des colonnes semi enterrées : 10 colonnes sur la commune en 2017 avec l'espoir de pouvoir tout passer en semi enterré.

O. PEVERELLI

Le congrès national des Maires débute demain, mardi 20 novembre. On a reçu l'invitation du Président de la République ! Je trouve surprenant que le Président ne se rende pas au congrès et qu'il accueille plusieurs centaines de maires alors que tous les autres seront au Congrès. 12 000 maires font le déplacement. Nous avons besoin de cohésion sociale en ce moment, c'est dommage.

Samedi, il y a eu des blocages qui se sont très bien passés ; cela a été très courtois. Je trouve inquiétant qu'il y ait des mouvements comme cela. Il y a un réel malaise et ce n'est pas parce que les personnes ne sont pas sensibles aux questions écologiques : il y a de priorités nombreuses autour des questions des retraites, du pouvoir d'achat... Il y a aussi des récupérations politiques dans certains endroits où ça dérape. C'est dangereux et j'espère qu'il y aura une prise de conscience de la part du gouvernement.

Quand on a à faire à des manifestations organisées c'est encadré. Et là, il peut y avoir certains dangers. Il faudrait un discours apaisant car c'est pesant en ce moment. Nous, les élus locaux le ressentons aussi.

La population du Teil a fortement augmenté de + 10 % et nos dotations en l'espace de 5 ans ont perdu + de 30 %. Nous faisons des efforts particuliers auprès des personnes modestes. Je regardais simplement le coût des garderies : les communes aux alentours ont des coûts bien plus élevés. Idem sur les cantines. Ce sont des choix que nous faisons mais jusqu'où pouvons-nous aller ? C'est là toute la difficulté. Nous faisons un gros effort sur ces enjeux et ce n'est pas dans un cocktail dinatoire au palais de l'Élysée que l'on peut parler de ça.

On est l'échelon de 1^{er} niveau, on reçoit les gens pour toutes leurs difficultés et c'est compliqué de répondre à tous les problèmes avec les moyens que nous avons. La cohésion sociale est mise à mal et j'espère que la population sera entendue.

G. GRIFFE

La collecte des OM sur tout le territoire communautaire a été fortement impactée. Les camions ne sont pas passés ce matin car les camions ont été bloqués et ils le sont encore. Il va donc y avoir des décalages.

O. PEVERELLI

Nous appelons d'autant plus le gouvernement à agir vite !

I - Urbanisme et Travaux

1 - Projet de nouveau groupe scolaire - Attribution des marchés - Demande de Subvention au Département 07

Suite à l'appel d'offres et la mise au point des marchés par le cabinet d'architecture Atelier 3A, le montant des travaux s'élèverait à la somme de 3 808 000 euros HT.

En complément du plan de financement initial, il est proposé de solliciter le département de l'Ardèche pour l'octroi d'une subvention de 150 000 euros dans le cadre du dispositif PASS TERRITOIRES 2018.

Vote à l'unanimité

2 - Assainissement collectif - Contribution pour défaut de conformité de raccordement au réseau d'eaux usées

Malgré les différents travaux effectués depuis de nombreuses années sur le réseau d'assainissement collectif, il s'avère que l'introduction d'eaux parasites, notamment à l'occasion de forts orages, occasionne une surcharge importante de la station d'épuration avec les conséquences de rejets d'effluents non conformes en milieu aquatique.

Pour pallier cet état de fait, la construction des deux bassins d'orages permet de limiter ces débordements réglementaires.

Pour autant, dans un souci de préservation de la faune et de la flore et pour éviter des surcharges inutiles de la station d'épuration, et à l'occasion des travaux de rénovation des réseaux, il est demandé aux habitants dont le réseau d'eaux pluviales vient se jeter dans le réseau d'eaux usées, de réaliser des travaux de séparation de leurs réseaux privatifs.

Cette non-conformité a été constatée par la SAUR, fermière du réseau d'assainissement, à de nombreuses reprises notamment en faisant des tests à la fumée dans de nombreux quartiers.

Il est donc proposé d'instaurer une contribution correspondant à 100 % de la redevance d'assainissement pour les propriétaires ne voulant pas réaliser des travaux de mise en conformité.

Y. CHAMBERT

Sur les réseaux privés ?

M. FAÏSSE

Oui, nous avons de grosses difficultés à faire respecter la mise en conformité des branchements lorsque nous refaisons des réseaux neufs et séparés dans les rues. Nous refaisons les réseaux d'assainissement collectif et de pluvial, mais des habitants continuent de verser les types d'eaux dans le réseau d'assainissement collectif. Cela surcharge les bassins d'orages et surtout la station d'épuration qui doit traiter des quantités d'eau trop importantes.

O. PEVERELLI

C'est obligatoire de séparer ses réseaux privés.

Y. CHAMBERT

Il y a encore beaucoup de choses à faire sur le réseau pluvial ?

O. PEVERELLI

Oui, même si l'on fait déjà beaucoup en séparant et en refaisant des réseaux séparés, la création des deux bassins d'orages,.....

Dans chaque permis de construire, il est indiqué l'obligation de retenir les eaux pluviales sur son terrain, en laissant des zones perméables, en mettant des cuves ou des récupérateurs d'eaux de pluie. Cela évite aussi des conflits avec les voisins ou les écoulements sur les routes et rues mitoyennes. On ne peut pas mettre du réseau pluvial de partout, cela coûterait trop cher.

Vote à l'unanimité

II - Finances

1 - Décisions modificatives sur les budgets Eau et Commune

Vote à l'unanimité

2 - Questions Financières Diverses

Vote à l'unanimité

III - Divers

1 - Communication

Dans le cadre de la diffusion d'informations sur divers supports aujourd'hui, il est proposé d'établir une liste des moyens de communication utilisables par les élus et les services afin de définir une ligne de conduite commune.

Cette démarche s'inscrit également dans la suite logique de la mise en place de la nouvelle charte graphique et des documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

* *
*